



PROCÉDURES À SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT

- 1- Administrer les premiers soins à la victime et assurer son transport à l'hôpital si nécessaire, par ambulance ou autre.**

- 2- Compléter le rapport d'accident remis par Kin-Ball Québec et le remettre au directeur(trice) de l'ARKB dans les plus brefs délais (un délai maximal de 20 jours ouvrables est accepté pour acheminer le rapport à Kin-Ball Québec).**

- 3- Mentionner aux parents ou à la victime que l'ARKB va communiquer avec eux dans les prochains jours pour faire un suivi de l'état de la victime.**

Pour toutes autres questions, communiquez avec votre association régionale de Kin-Ball. Vous trouverez la liste au www.kin-ball.qc.ca.